

Association Fribourgeoise de Badminton

Concept de protection pour la Coupe l'Avenir saison 2020-2021

Version : 16 octobre 2020 / V1 le 21 octobre 2020

Auteur : Daniel Dupraz, Président AFB-FBV



Conditions cadres

Pour la participation à la Coupe l'Avenir, les cinq principes suivants doivent être respectés

1. Pas de symptôme

Participants:

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer à la manifestation. C'est de la responsabilité du coach du club concerné accompagnant l'équipe / les équipes engagées de s'en assurer. Les éventuelles personnes présentant ces symptômes doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

Accompagnants :

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer à la manifestation. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors des voyages en transports publics, dans les parties publiques de l'installation sportive le port du masque est obligatoire.

Au niveau jeu, les coaches ainsi que les joueurs/joueuses non-engagés portent le masque, à l'exception des joueurs/joueuses engagés(es) sur le terrain

Dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». En général les contacts corporels sont à éviter.

Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après manifestation pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Participants :

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, de leur présence la personne responsable accompagnant les équipes du club concerné est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte et de la remettre sur demande au responsable du plan coronavirus (voir point 5). La forme sous laquelle la personne responsable souhaite tenir ces listes est laissé libre (par exemple : feuille papier spécifique, doodle, application, Excel, etc.)

Pour les accompagnants, il est demandé d'utiliser l'application **ok-visit** en scannant le QR code placé à l'entrée ou sur les gradins ceci en arrivant et en partant.

5. Désigner une personne responsable par club

Le (la) responsable par club du plan coronavirus est en charge de faire appliquer et respecter les directives pour les équipes de son club..

En cas de questions sur l'ensemble des directives, c'est le responsable COVID 19 de l'Association qui est à contacter donc Daniel Dupraz, tél 079 342 40 71 ou par courriel à president@badminton-fribourg.ch

6. Prescriptions spécifiques

L'affiche « comment se protéger au badminton » fait partie intégrante de ce concept de protection et elle est appliquée dans la salle.

Association fribourgeoise de Badminton
Le comité